



Perte de revenus, indemnités

Par **ted974**, le **12/09/2016 à 15:01**

Bonjour

Je suis agent co pour une société qui vend des produits en phie .Celle ci ne désire plus vendre ses produits en phie , mais dans la grande distribution . Je ne serai donc plus commissionné.

Comme c'est une carte essentielle pour moi , quel sont les recours auxquels je peux prétendre ?

Merci